



Saskia Bricmont

Member of the European Parliament

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pas de produits issus du travail forcé dans nos magasins !

La Commission européenne a présenté ce mercredi sa proposition de législation visant à lutter contre le travail forcé. La députée européenne Saskia Bricmont (Ecolo), estime le texte peu ambitieux et éloigné de la demande du Parlement européen.

La proposition de la Commission européenne contre le travail forcé était attendue. Elle répond à une forte attente du Parlement européen, et est publiée dans la foulée du rapport Bachelet du 31 août dernier, qui atteste de nombreuses violations de droits humains contre la minorité ouïghoure en Chine, et demande au gouvernement chinois d'ouvrir une enquête sur les allégations de travail forcé dans les camps de prisonniers.

"La proposition de la Commission européenne n'est pas à la hauteur de nos attentes", déplore Saskia Bricmont, eurodéputée membre de la commission du commerce international. "L'outil proposé est insuffisant pour lutter efficacement contre le travail forcé. Contrairement à nos demandes, le nouvel instrument ne consistera pas en système bloquant d'emblée aux frontières européennes les marchandises soupçonnées d'avoir fait intervenir du travail forcé, à l'instar de ce que font les États-Unis afin de bannir les produits issus de régions ou pays spécifiques (156 produits venant de 77 pays sont concernés). Il s'agira d'un mécanisme de retrait des produits dont on disposerait de suffisamment de preuves pour soupçonner que des travailleurs forcés sont intervenus. Les États membres sont chargés d'instaurer une autorité de contrôle, laissant la porte ouverte à 27 systèmes différents. Les plaintes devront émaner d'entreprises ou de la société civile et donneront lieu à une enquête. Le système devra prévoir des sanctions 'efficaces, proportionnées et dissuasives'. C'est un point positif, mais il aurait été préférable que la Commission fixe elle-même des standards", estime Saskia Bricmont.

"On peut en revanche regretter que le système ne prévoit pas de réparation pour les victimes. Je regrette aussi que la Commission dise ne pas vouloir d'une interdiction d'entrée sur le territoire UE au nom des règles de l'OMC. Le système instauré aux États-Unis se révèle pourtant conforme à ces règles, et est plus efficace", souligne l'eurodéputée Ecolo.

Les attentes étaient également importantes en matière de lutte contre le travail des enfants, mais ici encore, la proposition de la Commission est trop peu ambitieuse.

« Les services responsables de la Commission estiment que 3,3 millions d'enfants forcés de travailler seront protégés par ce texte. Or, selon l'OIT, 79 millions d'enfants travaillent dans les pires conditions, assimilées à du travail forcé! », souligne Saskia Bricmont.

Il appartient désormais aux colégislateurs, Parlement européen et Conseil, de se positionner sur cet instrument. Au Parlement européen, Saskia Bricmont interviendra au sein de la commission du commerce international afin de renforcer le texte et sa portée, pour répondre à cet enjeu essentiel pour assurer le respect des droits humains.

Plus d'informations :
Camille Goret 0032 493 18 82 80